

# EGALITÉ PROFESSIONNELLE

## DROITS DES FEMMES

### La FSU (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, ...) obtient des avancées !

La FSU a décidé de signer le **protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique** pour acter les avancées acquises au regard de l'accord de 2013. Certes, le texte comporte des insuffisances mais il prend aussi en compte nombre des questions portées par la FSU.

#### Les avancées obtenues par la FSU :

- **obligation de résultats** et la possibilité de sanctions en cas de non mise en œuvre par les employeurs des actions décidées,
- **suppression de la journée de carence pour les femmes en arrêt maladie lors de leur grossesse,**
- mise en œuvre de plans d'actions obligatoires avec des objectifs chiffrés et un rapport annuel de situation comparée,
- **intégration de la lutte contre le harcèlement moral et sexuel,**
- changement de calendrier raccourcissant les délais de mise en œuvre prévues initialement,
- **maintien des compétences des instances de concertation concernant les questions d'inégalités professionnelles,**
- **idée de « neutralisation » de l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les parcours professionnels,**
- **abondement de l'action sociale (places en crèches),**
- **toutes et tous les agent-es de la Fonction publique (dans les 3 versants) seront bénéficiaires des mesures prises.**

**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018**



**VOTEZ SNES,  
VOTEZ FSU !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**PERMANENCE SPECIALE  
ELECTIONS**

**03 20 06 77 47**

**du jeudi 29 novembre  
au jeudi 6 décembre  
De 10h à 18h**